

## Manche : pourquoi m'interdire de faire l'école à la maison ?

Katia Lautrou

2-3 minutes

C'est donc ce mercredi que sera présenté en Conseil des ministres, le projet de loi sur le séparatisme. Un sujet sensible. Le texte vise à «**conforter les principes républicains**» et à lutter contre l'islamisme radical. Il prévoit notamment le principe de neutralité (religieuse) des agents de droit privé chargés d'une mission de service public (SNCF, Aéroports de Paris, par exemple), l'encadrement des associations, la transparence dans l'exercice du culte et donc la fin de la scolarisation à domicile dès 3 ans, sauf dérogation.

### "On nous prive d'un droit"

La présence à l'école dès 3 ans et la fin de l'instruction des enfants en famille dès la rentrée 2021 met en colère une maman manchoise. Anaïs Jacq habite Ecausseville entre Montebourg et Sainte-Mère-Eglise. Elle fait partie de l'association nationale [Laïa](#) \_comme **"Libres d'Apprendre et d'Instruire Autrement"**. Ayant elle-même suivi son CP à la maison, Anaïs Jacq éduque aujourd'hui son fils Marius, âgé de 4 ans. Et elle dénonce dans cette loi un amalgame **" il faut être clair sur 50 000 élèves qui sont instruits à la maison la radicalisation concerne une centaine d'entre eux et encore...Il faut bien faire la différence. On est pas contre l'éducation nationale au contraire on peut travailler ensemble. C'est un choix de vie, c'est un choix d'instruction et c'est important de garder ce choix. Ce serait la suppression d'une liberté."** Selon Anaïs Jacq il y a des avantages à faire aussi l'école à la maison **"les enfants ont leur rythme et on le suit. De plus ils sont avec leur parent et pas devant une classe de 30 élèves où ils auraient peut-être peur "**

Le Conseil d'Etat a donné son feu vert à ce texte lundi malgré quelques réserves